Environnement — Syndicat des professeur-es du Cégep Saint-Laurent (SPCSL)

Proposition 9

**9.1** Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN soit un chef de file en matière de lutte aux changements climatiques, notamment :

* En intensifiant ses actions en faveur d’une véritable justice climatique ;
* En militant pour le respect du droit de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité inscrit dans la Charte québécoise des droits et libertés de la personne ;
* En militant pour l’élargissement de la notion de droits humains pour y inclure la justice intergénérationnelle ;
* En militant pour la reconnaissance de la personnalité juridique des objets naturels, des écosystèmes et des espèces ;
* En poursuivant ses actions visant la reconnaissance et le respect des droits des peuples autochtones, conformément à sa Déclaration de principes ;
* En poursuivant ses actions visant à mettre de la pression sur le gouvernement, pour que celui-ci travaille activement à décarboner dès à présent l’économie, ainsi que le requiert le dernier rapport du GIEC, et qu’il planifie rigoureusement la transition énergétique ;
* En appuyant les syndicats locaux qui veulent inscrire des clauses environnementales dans leur convention collective ;
* En valorisant les formations et les emplois liés à l’environnement ;
* En intervenant auprès de la CSN et de ses organisations affiliées pour qu’elles fassent de même.

N. B. Cette proposition doit être votée en bloc.

Les ateliers 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 10 l’ont adoptée sans amendement.

L’atelier 5 a adopté l’amendement suivant :

u **Atelier 5**

Ajouter après « en valorisant les formations et les emplois liés à l'environnement » *et en transition vers un emploi vert*

Le comité synthèse recommande l’adoption de la proposition 9 telle quelle.